

RAPPORT

Ciudad
Guayana,
Venezuela,
18-22 février
1991

**Commission
des forêts
pour l'Amérique latine
Dix-septième session**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

SESSIONS PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION

Première session	Rio de Janeiro, Brésil	23 mai 1949
Deuxième session	Lima, Pérou	14 novembre 1949
Troisième session	Santiago, Chili	11 décembre 1950
Quatrième session	Buenos Aires, Argentine	16-23 juin 1952
Cinquième session	Caracas, Venezuela	4-15 octobre 1955
Sixième session	Antigua, Guatemala	4-15 novembre 1958
Septième session	Mexico, Mexique	3-6 août 1960
Huitième session	Santiago, Chili	13-19 novembre 1962
Neuvième session	Curitiba, Brésil	5-12 novembre 1964
Dixième session	Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago	4-9 décembre 1967
Onzième session	Quito, Equateur	16-21 novembre 1970
Douzième session	La Havane, Cuba	2-7 février 1976
Treizième session	Pátzcuaro, Michoacán, Mexique	18-22 février 1980
Quatorzième session	Lima, Pérou	15-18 novembre 1982
Quinzième session	San José, Costa Rica	6-10 octobre 1986
Seizième session	Kingston, Jamaïque	18-22 avril 1988

RAPPORT

de la

DIX-SEPTIEME SESSION

de la

COMMISSION DES FORETS POUR L'AMERIQUE LATINE

Ciudad Guayana (Venezuela)
18 - 22 février 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome

TABLE DES MATIERES

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS	Page iii
	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
ELECTION DU BUREAU	4
SITUATION DE LA FORESTERIE DANS LA REGION	5 - 9
PROGRAMME D'ACTION FORESTIER TROPICAL	10 - 13
INSTRUMENT INTERNATIONAL SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES FORETS	14 - 17
CONTRIBUTION DES PETITES ENTREPRISES FORESTIERES AU DEVELOPPEMENT FORESTIER ET RURAL	18 - 25
EXAMEN DES ACTIVITES DE L'EXERCICE 1988-89 ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 1990-91	26 - 27
OPERATIONS FORESTIERES DE TERRAIN DANS LA REGION	28 - 30
RAPPORTS DES RESEAUX DE COOPERATION TECHNIQUE	31 - 37
ETABLISSEMENT D'UNE BASE DE DONNEES FORESTIERES POUR LA REGION	38 - 40
AUTRES QUESTIONS	
- Dixième Congrès forestier mondial	41 - 42
- Changement du titre de la Commission des forêts pour l'Amérique latine en "Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes"	43
- Comité exécutif	44
- Congrès mondial sur les parcs nationaux et les zones protégées	45
- Visites sur le terrain	46 - 47
QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE DES FORETS	48
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	49
ANNEXES	
A: Ordre du jour	Page 8
B: Liste des participants	Page 9
C: Liste des documents	Page 15

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

- i) Programme d'action forestier tropical (PAFT)
La Commission a recommandé, vu le niveau particulièrement élevé des activités réalisées au titre du PAFT dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, que la FAO envisage de mettre en place des mécanismes décentralisés afin d'assurer un appui efficace aux pays concernés de la région, et d'instaurer des mécanismes de suivi et d'évaluation du PAFT aux niveaux régional et national. Elle a suggéré d'organiser une deuxième réunion des coordonnateurs du PAFT pour évaluer les progrès réalisés et créer des mécanismes de suivi, d'évaluation et de coordination entre les pays, en vue de renforcer l'échange de données d'expérience. Le délégué de la Bolivie a offert d'accueillir cette réunion à Santa Cruz (par. 12 et 13).
- ii) Instrument international sur la conservation et la mise en valeur des forêts
La Commission a approuvé, en général, l'élaboration de l'instrument proposé. Elle a souligné que celui-ci doit reconnaître, sans aucune restriction, l'autonomie et la souveraineté de chaque pays pour ce qui concerne l'exploitation de ses ressources naturelles (par. 15).
- iii) Contribution des petites entreprises forestières au développement forestier et rural
La Commission a acclamé l'importance des petites entreprises forestières et leur potentiel au développement forestier et rural. Elle a noté que la FAO a formulé un projet de coopération technique intitulé "promotion et soutien technique des petites entreprises forestières, dont elle a confirmé l'importance. Elle a recommandé à la FAO d'accorder la priorité à son financement. Elle a aussi demandé à la FAO d'envisager le financement d'un projet sur les produits non-ligneux dans les petites entreprises forestières, établi pour les Caraïbes (par. 23 et 24).
- iv) Activités forestières de terrain dans la région
La Commission a demandé au Service des opérations forestières du Département des forêts d'aider à chercher des financements pour les projets sur les petites industries et sur l'information forestière qui ont été approuvés par les délégués (par. 29).
- v) Rapports des réseaux de coopération technique
La Commission a examiné les activités des réseaux de coopération technique et a suggéré que les chargés de coordonner les réseaux établissent ou renforcent les réseaux nationaux en regroupant les différentes institutions gouvernementales et non-gouvernementales compétentes en la matière, et que les Représentants de la FAO pourraient aider à la distribution des documents. Elle a recommandé, vu la variété des activités réalisées par le réseau de coopération technique pour l'aménagement des bassins versants supérieurs des Caraïbes, que le nom du réseau soit modifié afin de mieux refléter la portée de son action. Elle a aussi recommandé qu'une partie des fonds alloués au PAFT soit consacrée à appuyer la collaboration régionale, par le truchement des réseaux de coopération technique (par. 33, 35 et 37).
- vi) Etablissement d'une base de données forestières par la région
La Commission était saisie d'une proposition de programme et projet visant à instaurer un système d'information forestière pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et elle a recommandé que la FAO présente ce projet à la communauté internationale pour financement, y compris à l'Organisation internationale des bois tropicaux (par. 40).
- vii) Changement du titre de la Commission des forêts pour l'Amérique latine en "Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes"
Attendu que la Conférence de la FAO a décidé de changer le nom de la région en "Amérique latine et Caraïbes", la Commission a approuvé à l'unanimité la proposition précitée et a recommandé de soumettre ce changement au Conseil de la FAO pour approbation (par. 43).
- viii) Comité exécutif
La Commission a reconnu la nécessité de renforcer son fonctionnement et a recommandé que le Comité exécutif reste en contact permanent avec les diverses sous-régions, qu'il se réunisse de temps à autre pour évaluer la mise en oeuvre des recommandations, qu'il interagisse avec le Bureau régional de la FAO et prépare l'ordre du jour de la prochaine session (par. 44).

INTRODUCTION

1. La Commission des forêts pour l'Amérique latine de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a tenu sa dix-septième session à Ciudad Guayana (Venezuela), du 18 au 22 février 1991, à l'aimable invitation du gouvernement vénézuélien. Ont participé à la session des délégués des Etats Membres suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Equateur, France, Guyana, Honduras, Jamaïque, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Trinité-et-Tobago, Venezuela, et des observateurs du Conseil de l'Accord de Carthagene et de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. La liste complète des participants figure à l'Annexe B.

2. M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, était représenté par M. M. K. Muthoo, Directeur du Service des opérations forestières du Département des forêts. La session a été ouverte par M. Eugenio de Armas, Vice-président de la Corporación venezolana de Guayana, qui représentait le Ministre d'Etat, Président de la Corporación venezolana de Guayana.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2)

3. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire reproduit à l'Annexe A. La liste des documents soumis aux délégués figure à l'Annexe C.

ELECTION DU BUREAU (point 3)

4. Conformément aux dispositions des articles II-1 et II-5 de son Règlement intérieur, la Commission a élu un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Les membres suivants de la Commission ont été élus à l'unanimité:

Président:	Omar Carrero Nifio (Venezuela)
Vice-présidents:	Atilio Ligrone (Uruguay) Luis Angel Villalobos (Costa Rica) Denise Amsterdam (Guyana)
Rapporteur:	Juan Moya (Chili)

Le Secrétariat de la réunion était assuré par M. K. Thelen, fonctionnaire régional (forêts) de la FAO.

SITUATION DE LA FORESTERIE DANS LA REGION (point 4)

5. La Commission a pris note du fait que plusieurs pays souhaitent mettre l'accent sur l'apport économique et social du secteur forestier, notamment en ce qui concerne le produit national brut, l'emploi, l'investissement et les exportations, et sur la nécessité d'adopter des méthodologies permettant de quantifier cet apport et de faire des comparaisons entre les pays. A ce sujet, on a constaté qu'il serait possible d'échanger des informations et que les pays les plus avancés dans ce domaine pourraient aider les autres.

6. Les pays ont noté avec préoccupation à quel rythme les forêts naturelles diminuaient. L'analyse a surtout porté sur les stratégies et mécanismes à mettre en oeuvre pour résoudre le problème. Plusieurs délégations ont signalé que leurs pays sont en train d'introduire divers mécanismes correcteurs tels que, notamment, accords du type remise de dette contre protection de la nature et stimulants au reboisement et à l'aménagement des forêts naturelles. Les stratégies nationales qui seront mises au point devront choisir les mécanismes voulus,

et les rendre accessibles tant aux entreprises qu'aux populations rurales; cela pourrait faire l'objet d'activités de coopération internationale.

7. La Commission a noté que le bois est une source d'énergie essentielle pour les populations rurales. Cependant, de graves pénuries sont en train d'apparaître dans plusieurs zones de la région.

8. Les délégations ont réaffirmé l'importance du principe de développement durable, en précisant qu'il faudra s'efforcer de mettre ce concept en pratique dans les politiques forestières formulées et exécutées par les gouvernements. Les délégations ont déclaré que cette politique doit être combinée de façon harmonieuse aux activités favorisant la croissance économique, la protection de l'environnement et la justice sociale.

9. La Commission a souligné que le Programme d'action forestier tropical (PAFT) est un instrument important pour la protection et la mise en valeur des forêts dans la région; plusieurs délégations ont mentionné les progrès réalisés en vue de la formulation et de l'exécution de ce programme dans leurs pays.

PROGRAMME D'ACTION FORESTIER TROPICAL (point 5)

10. Les Etats membres de la Commission qui participent au PAFT ont réaffirmé leur appui à ce mécanisme, auquel ils portent toujours le même intérêt, et ont reconnu qu'il est essentiel que la FAO continue à jouer son rôle de coordination, qui a permis le dynamisme extraordinaire du PAFT dans la région.

11. La Commission a réaffirmé que le PAFT peut contribuer de façon très importante à la cohérence et à l'harmonie des politiques forestières formulées par les pays participants. Elle a aussi reconnu que le PAFT est devenu un mécanisme capable de mobiliser des ressources financières internationales, notamment pour des projets dans lesquels des systèmes de participation ont permis de dégager un consensus national.

12. La Commission a pris note du niveau particulièrement élevé des activités réalisées au titre du PAFT dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui est supérieur à celui observé sur d'autres continents. A ce propos, la Commission a recommandé à la FAO d'envisager de mettre en place des mécanismes décentralisés afin d'assurer un appui efficace aux pays concernés de la région, dans les meilleurs délais. A cet égard, la Commission a également recommandé d'instaurer des mécanismes de suivi et d'évaluation du PAFT, aux niveaux régional et national.

13. La Commission a suggéré d'organiser une deuxième réunion des coordonnateurs du PAFT pour évaluer les progrès réalisés et créer des mécanismes de suivi, d'évaluation et de coordination entre les pays, en vue de renforcer l'échange de données d'expérience. La Commission a pris note de l'offre fait par le délégué de la Bolivie d'accueillir cette réunion à Santa Cruz.

INSTRUMENT INTERNATIONAL SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES FORETS (point 6)

14. La Commission a noté que le Secrétariat de la FAO est en train de formuler le concept d'un instrument mondial applicable à tous les types de forêts, qui portera sur les questions d'aménagement, de conservation et de mise en valeur des forêts.

15. La Commission a approuvé, en général, l'élaboration de l'instrument proposé. Elle a souligné que celui-ci doit reconnaître, sans aucune restriction, l'autonomie et la souveraineté de chaque pays, pour ce qui concerne l'exploitation de ses ressources naturelles.

16. Les délégués ont reconnu qu'il faut, avant d'établir des recommandations et des accords, que les gouvernements expriment leur volonté politique à ce sujet.

17. La délégation du Brésil a indiqué que les débats sur l'élaboration éventuelle d'un instrument forestier devront avoir lieu dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et dans la prochaine réunion de son Comité préparatoire, en mars 1991. Elle a fait observer qu'à l'heure de formuler cet instrument, il faudra donner la même importance à toutes les ressources forestières, car 50 pour cent d'entre elles sont de type tempéré ou boréal. Elle a ajouté qu'il faut éviter d'introduire des codes de conduite restrictifs lors de la formulation d'un éventuel instrument forestier. Elle a aussi fait remarquer que l'élaboration de cet instrument ne devrait, en aucune façon, affecter les travaux en cours sur des instruments tels que ceux concernant la biodiversité et le changement climatique. Elle a exprimé des doutes quant aux informations sur le déboisement en Amérique latine contenues au paragraphe 2 du document FO:LAFC/91/3, et plus particulièrement quant aux méthodes utilisées pour compiler de telles données. De plus, elle a mis en doute les possibilités d'appliquer les mécanismes de compensation prévus au paragraphe 13 de ce même document, et s'est interrogée sur leur importance, dans l'attente d'éclaircissements et d'informations complémentaires.

CONTRIBUTION DES PETITES ENTREPRISES FORESTIERES AU DEVELOPPEMENT FORESTIER ET RURAL (point 7)

18. La Commission a félicité la FAO d'avoir inscrit à l'ordre du jour un point sur les petites entreprises forestières et sur leur contribution potentielle au développement forestier et rural. Elle a reconnu que le déboisement est dû, entre autres, au fait que les populations rurales n'ont pas bénéficié des avantages dérivant de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation des nombreux produits ligneux et non-ligneux issus des forêts naturelles et des plantations forestières. Elle a souligné que lorsque les forêts produiront des revenus pour les habitants des zones rurales, le cycle d'établissement et d'exploitation des forêts ne s'interrompera plus et, grâce aux activités productives découlant des forêts, la population rurale connaîtra un bien-être effectif, continu et croissant.

19. La Commission a noté que les petites entreprises forestières assurent une partie importante, mais jusqu'à présent ignorée des activités forestières, en milieu tant rural qu'urbain, et occupent, en général, une place de choix dans le secteur forestier industriel. Ces entreprises présentent de nombreux avantages et leur promotion a été reconnue comme un élément essentiel au développement économique et social. Elle a noté que, si l'on en croit les rares informations disponibles, ces entreprises rencontrent en général une série de difficultés qui les empêchent de se développer pleinement et de contribuer dans une plus large mesure au développement.

20. La Commission a souligné que les petites entreprises forestières représentent un moyen fondamental pour la mise en valeur des petites zones boisées plantées par les communautés rurales. Elle a également signalé l'importance des unités de production dans les zones autochtones, car les forêts naturelles doivent y être aménagées par des groupes indigènes, conformément à leur statut juridique, afin de ne pas tomber entre les mains d'intermédiaires.

21. Elle a signalé divers aspects importants pour le développement de ces industries: gestion des entreprises, aménagement forestier dans les petites zones boisées, marchés et

commercialisation, élaboration de nouveaux produits et financement. Elle a remarqué que la formation des petits chefs d'entreprise est un élément fondamental et que les solutions technologiques doivent être facilement applicables. Elle a aussi fait observer que le problème ne peut pas être isolé d'autres considérations, comme la conservation des sols et des eaux.

22. La Commission a souligné que les grandes entreprises peuvent jouer un rôle important dans la promotion des petites entreprises forestières, et que celles-ci peuvent, dans certains cas, compléter la production des unités de plus grandes dimensions.

23. La Commission a noté que la FAO a formulé un projet régional de coopération technique intitulé "promotion et soutien technique des petites entreprises forestières. Elle a reconnu à l'unanimité l'importance d'un tel projet et a recommandé à la FAO d'accorder la priorité à son financement.

24. Lors des débats, on a mentionné l'importance des produits non-ligneux dans les petites entreprises forestières et indiqué qu'un projet concernant ces produits avait été formulé pour les Caraïbes. A ce propos, il a également été demandé à la FAO d'envisager le financement de ce projet.

25. La délégation du Brésil a mentionné l'expérience acquise par le pays en matière de promotion des petites entreprises forestières, et a proposé d'accueillir une réunion consacrée à cette question.

EXAMEN DES ACTIVITES DE L'EXERCICE 1988-89 ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 1990-91 (point 8)

26. La Commission a noté que le programme de travail du Département des forêts pour 1990-91 prévoit la poursuite de nombreuses activités lancées au cours de l'exercice biennal précédent et qu'il s'attache encore davantage à répondre aux demandes des Etats membres qui ont besoin d'une aide pour établir les priorités du secteur forestier, dans le cadre du PAFT. L'intérêt porté à cette question s'est traduit pour l'exercice 1990-91, par la création d'un sous-programme séparé pour le PAFT. La Commission a également noté que certaines fonctions du Département des forêts avaient été rationalisées: l'unité de coordination du PAFT relève directement du Sous-directeur général, le Service des politiques et de la planification s'appelle désormais Service de la planification et des institutions forestières, pour traduire le fait que les activités de renforcement des institutions ont été intégrées plus étroitement aux activités d'orientation et de planification, et la Division des industries forestières a été rebaptisée Division des produits forestiers.

27. La Commission a demandé et obtenu des éclaircissements sur le montant et l'utilisation des fonds alloués au PAFT. Elle a également demandé s'il est possible d'obtenir des crédits accrus pour certaines de ses activités, notamment pour le suivi des recommandations concernant la promotion des petites entreprises forestières et les réseaux régionaux de coopération technique. Le Secrétariat a expliqué que la meilleure méthode pour le financement de ces activités serait de recourir à des fonds extra-budgétaires.

OPERATIONS FORESTIERES DE TERRAIN DANS LA REGION (point 9)

28. On a présenté un tableau complet (composition, évolution, montant et origine) du financement des projets exécutés dans la région sous la direction ou la coordination de la FAO, ainsi que des prévisions des fonds disponibles pour les prochaines années; les projets resteront en grande partie du même type, avec, en plus, un renforcement des institutions et d'autres activités liées au PAFT.

29. La Commission a appelé l'attention du Service des opérations forestières du Département des forêts de la FAO sur le fait qu'il devrait aider à chercher des financements pour les projets sur les petites industries et l'information forestière, qui ont été approuvés par les délégués.

30. Les participants ont pris note de la difficulté d'obtenir des financements, et ont discuté des moyens de présenter des projets à divers organismes.

RAPPORTS DES RESEAUX DE COOPERATION TECHNIQUE (point 10)

31. La Commission a été informée du fonctionnement des cinq réseaux de coopération technique appuyés par le Bureau régional de la FAO dans le secteur forestier, à savoir, le réseau de coopération technique pour l'aménagement des bassins versants, le réseau pour les parcs nationaux, les autres zones protégées et la flore et la faune sauvages, le réseau pour les systèmes agro-forestiers, le réseau pour la dendro-énergie et le réseau pour l'aménagement des bassins versants supérieurs des Caraïbes.

32. La Commission a souligné l'importance, pour les pays de la région, de l'échange de données d'expérience et de la coopération technique dans le secteur forestier et elle a noté avec satisfaction les progrès réalisés par les réseaux de coopération technique dans ce domaine.

33. La Commission a souligné qu'il convient d'assurer, au niveau national, une bonne communication et distribution des informations et des publications des réseaux. La Commission a suggéré que les institutions chargées de coordonner les réseaux établissent ou renforcent les réseaux nationaux en regroupant les différentes institutions gouvernementales et non-gouvernementales compétentes en la matière. Elle a aussi estimé qu'il faut améliorer la distribution des documents et a suggéré que les Représentants de la FAO dans les pays participent à cet effort.

34. La Commission a insisté sur l'importance des échanges de personnel technique entre les pays de la région et elle a noté les excellents résultats obtenus. Elle a indiqué qu'il convient de préparer des répertoires donnant des informations sur les spécialistes, en indiquant ceux qui sont susceptibles originaires des pays participant aux réseaux de fournir des services consultatifs. Elle a suggéré que ces répertoires soient préparés par les réseaux qui en sont encore dépourvus.

35. La Commission a pris connaissance de la variété des activités réalisées dans plusieurs disciplines forestières par le réseau de coopération technique pour l'aménagement des bassins versants supérieurs des Caraïbes et elle a recommandé que ce réseau envisage de modifier son nom afin de mieux préciser la portée de son action au niveau de la région.

36. La Commission a souligné que les réseaux existants doivent absolument être financés de façon adéquate et que des ressources accrues doivent être prévues pour créer les nouveaux réseaux proposés dans la région, comme le réseau pour l'aménagement intégré des forêts proposé par la Commission à sa seizième session.

37. La Commission a noté qu'il est nécessaire d'assurer un échange actif de données d'expérience sur le PAFT et elle a proposé que l'on s'inspire du concept de base des réseaux pour améliorer l'échange de données d'expérience entre les pays de la région. La Commission a recommandé qu'une faible partie du budget de tous les projets financés dans la région, au titre du PAFT, soit consacrée à appuyer la collaboration régionale, par le truchement des réseaux de coopération technique.

ETABLISSEMENT D'UNE BASE DE DONNEES FORESTIERES POUR LA REGION (point 11)

38. La Commission a pris connaissance de la proposition de programme et projet visant à instaurer un système d'information pour le secteur forestier et a exprimé son intention de soutenir cette initiative, vu les graves carences qui existent en la matière dans la région. La Commission a suggéré d'accorder une attention particulière aux questions suivantes:

- tenir compte des progrès réalisés par des institutions de la région, pour éviter les chevauchements d'efforts;
- établir un programme ou un calendrier et prévoir un développement par phases, en partant des objectifs les plus simples;
- créer le système et répartir les responsabilités de collecte de l'information entre les services forestiers nationaux, qui devront avoir les pouvoirs et les moyens voulus. Cela donnerait à cette première initiative un caractère officiel;
- encourager la production, en temps voulu, d'informations satisfaisantes d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif, car c'est de cela que dépend la validité des données chiffrées utilisées dans le système.

39. Plusieurs pays ont mis à la disposition du programme toutes les données d'expérience et informations dont ils disposent, afin d'accélérer la mise en oeuvre de cette proposition.

40. Compte tenu des observations précédentes, la Commission a recommandé que ce projet soit présenté à la communauté internationale pour financement, et particulièrement à l'Organisation internationale des bois tropicaux.

AUTRES QUESTIONS (point 12)

a) Dixième Congrès forestier mondial

41. Cette manifestation se tiendra au Palais des congrès, à Paris, du 17 au 26 septembre 1991; 163 pays et 81 organisations internationales ont été invités à y participer. Trois mille participants sont attendus à ce Congrès. Conformément aux principes d'usage, le Congrès forestier mondial est purement consultatif. L'exécution de ses recommandations dépend uniquement de ceux auxquels elles sont adressées (gouvernements, organisations internationales, institutions scientifiques, propriétaires de forêts, public etc.) à la lumière de leurs conditions.

42. La Commission a été informée des préparatifs de ce Congrès, dont le thème sera : "La forêt: patrimoine de l'avenir". Un Comité d'organisation, présidé par un Secrétaire général assisté de six Secrétaires techniques, a été mis en place à Paris. La FAO a désigné, à Rome, un Secrétariat parallèle, pour fournir un appui technique. Les six grands domaines abordés lors du Congrès seront les suivants:

- Forêt, patrimoine protecteur
- Protection du patrimoine forestier
- L'arbre et la forêt dans l'aménagement du territoire
- Gestion du patrimoine forestier
- La forêt, patrimoine économique
- Institutions et politique

b) Changement du titre de la Commission des forêts pour l'Amérique latine en "Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes"

43. Attendu que la Conférence de la FAO a décidé de changer le nom de la région en "Amérique latine et Caraïbes", la Commission a approuvé à l'unanimité la proposition précitée et a recommandé de soumettre ce changement au Conseil de la FAO pour approbation.

c) Comité exécutif

44. Les délégués ont reconnu la nécessité de renforcer le fonctionnement de la Commission. Dans cette optique, afin de donner une importance accrue au rôle de la Commission, ils ont recommandé que le Comité exécutif reste en contact permanent avec les diverses sous-régions, qu'il se réunisse à l'occasion de réunions et de congrès pour évaluer la mise en oeuvre des recommandations, qu'il interagisse avec le Bureau régional de la FAO, qu'il prépare l'ordre du jour de la prochaine session et prenne les mesures voulues.

d) Congrès mondial sur les parcs nationaux et les zones protégées

45. Le quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les zones protégées sera organisé à Caracas en février 1992, sous les auspices de l'UICN. La Commission a pris note de cette réunion et elle invite instamment les gouvernements de la région à participer activement à ce Congrès.

e) Visites sur le terrain

46. Le jeudi, 21 février, les délégués ont visité, dans le sud des Etats de Monagas et Anzoátegui, le Programme de plantations forestières réalisé par l'entreprise CVG-PROFORCA. A cette occasion, ils ont visité les plantations de Chaguaramas et Uverito, les scieries et le siège du Centre de recherches du El Meroy, et ont reçu des explications sur l'état d'avancement des projets, fournies par les dirigeants et techniciens responsables.

47. Les délégués se sont déclarés impressionnés par les résultats obtenus par l'entreprise en matière de recherche, de plantation et de transformation; ils ont échangé des idées et des données d'expérience à ce sujet et ont exhorté à continuer à intensifier le développement de ces projets.

QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE DES FORETS (point 13)

48. La Commission a décidé de soumettre ses recommandations à l'attention du Comité des forêts.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 14)

49. La Commission a pris note de l'offre faite par la délégation de l'Uruguay d'accueillir sa prochaine session, en 1993. La date précise sera arrêtée par le Directeur général, en consultation avec le pays hôte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Bureau
4. Situation de la foresterie dans la région
5. Programme d'action forestier tropical
6. Instrument internationale sur la conservation et la mise en valeur des forêts
7. Contribution des petites entreprises forestières au développement forestier et rural
8. Examen des activités de l'exercice 1988-89 et Programme de travail et budget pour 1990-91
9. Opérations forestières de terrain dans la région
10. Rapports des réseaux de coopération technique
11. Etablissement d'une base de données forestières pour la région
12. Autres questions
 - Dixième Congrès forestier mondial
 - Changement du titre de la Commission des forêts pour l'Amérique latine en "Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes"
13. Questions à porter à l'attention du Comité des forêts
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Adoption du rapport

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:	Omar Carrero Niño (Venezuela)
Vice-présidents:	Atilio Ligrone (Uruguay) Luis Angel Villalobos (Costa Rica) Denise Amsterdam (Guyana/Guyane)
Rapporteur:	Juan Moya (Chile/Chili)
Secrétaire:	Kyran Thelen (FAO)

MEMBRES DE LA COMMISSION**ARGENTINE****Délégué**

Rosario F. Leonardis
Interventor del Instituto Forestal Nacional
(IFONA)
Ministerio del Economía
Subsecretaría Agricultura y Ganadería
Av. Pueyrredon 2446 (C.P. 1119)
Buenas Aires

Adjoint

(Sra.) Olga Yolanda Kovalski de Leonardis
Subsecretaría de Economía
Avenida Hidalgo 561, p.13 Dto. I
Buenas Aires (C.P. 1405)

BOLIVIE**Délégué**

Jaime Cardozo Sainz
Director General
Centro de Desarrollo Forestal
Ministerio de Asuntos Campesinos y
Agropecuarios
Av. Camacho 1478, 6to piso
Casilla 8928
La Paz
FAX: 591-02-377380

BRÉSIL**Délégué**

Ricardo Carvalho
Minister - Counselor
Embassy of Brazil
Caracas, Venezuela
FAX: 261.9601

Suppléant

Marco Antonio Fujihara
Director, Department of Renewable Resources
Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e Recursos
Naturales
SAS 5 Lote 5, CEP 70.000, Bloco H
Brasília - D.F.

CHILI**Délégué**

Juan Moya
Gerente Técnico
Corporación Nacional Forestal
Avenida Bulnes 285, Dpto. 703
Santiago

Adjoint

Carlos Croharé
Primer Secretario
Embajada de Chile
Caracas, Venezuela
FAX: 920614

COSTA RICA**Délégué**

Luis Angel Villalobos Rovira
 Director Forestal
 Ministerio de Recursos Naturales, Energía y Minas
 Apartado 10104
 San José
 FAX: 55.24.80

Adjoint

José Luis Salas Zúñiga
 Director
 Secretaría de Planificación de Recursos Naturales
 Ministerio de Recursos Naturales, Energía y Minas
 Apartado 10104
 San José
 FAX: 57.06.97

CUBA**Délégué**

Eliás Linares
 Director, Silvicultura
 Ministerio de Agricultura
 Virtudes 680
 Ciudad Habana

EQUATEUR**Délégué**

Marco Vinuesa
 Subsecretario de Recursos Naturales Renovables
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Eloy Alfaro y Amazonas
 Quito
 FAX: 50.00.41

FRANCE**Déléguée**

Alain Coïc
 Ingénieur Recherches Sylviculture et aménagement
 des forêts naturelles
 Ministère de la Recherche
 Centre Technique Forestier Tropical/CIRAD
 B.P. 701
 97387 Kourou, Guyane Française
 FAX: (594) 32.42.27

GUYANA**Délégué**

David Black
 Commissioner of Forests
 Guyana Forestry Commission
 P.O. Box 1017
 Georgetown

Suppléant

(Miss) Denise Amsterdam
 Assistant Commissioner of Forests
 Guyana Forestry Commission
 Water Street
 Kingston
 Georgetown

HONDURAS**Délégué**

Gustavo Morales
 Asesor Técnico
 COHDEFOR
 P.O. Box 1378
 Tegucigalpa
 FAX: (504) 22.33.48

JAMAÏQUE**Délégué**

Albert McKenzie
 Deputy Director
 Ministry of Agriculture
 173 Constant Spring Road
 Kingston 8

PANAMA**Délégué**

Stanley Heckadon Moreno
 Director General
 Instituto Nacional de Recursos Naturales
 Renovables (INRENARE)
 Apartado 2016
 Ancon - Panamá
 FAX: (507) 32.49.75

PARAGUAY**Délégué**

Cesar Berni
 Director, Servicio Forestal Nacional
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tacuary 443 - 4^o Piso
 Asunción

PAYS-BAS**Délégué**

Jan Jaap Hooft
 Agricultural Counsellor
 Ministry of Agriculture, Nature Conservation
 and Fisheries
 Embassy of The Netherlands
 Apartado 62286, Caracas 1060A,
 Venezuela
 FAX: (02) 2630462

PÉROU**Délégué**

Wilder Valenzuela
 Jefe, Plan de Acción - Perú
 Dirección General Forestal
 Ministerio de Agricultura
 Nataliao Sanchez 320, 3^{er} piso
 Lima

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**Délégué**

(Sra.) Ivonne García
 Vice-Ministro de Agricultura/Comisión Técnica
 Forestal
 14^{ta} planta. Edif. Oficinas Gubernamentales
 Santo Domingo
 FAX: 535.69.40

TRINITÉ-ET-TOBAGO**Délégué**

Antony Ramnarine
 Deputy Director of Forestry
 Forestry Division
 Ministry of the Environment and National Service
 P.O. Bag 30, Long Circular Road
 St. James

URUGUAY**Délégué**

Atilio Ligrone
 Director Forestal
 Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
 Maldonado 1276
 Montevideo
 FAX: 92.20.07

VENEZUELA**Délégué**

Omar Carrero Niño
 Director General del Servicio Forestal Venezolano
 Ministerio del Ambiente y Recursos Naturales
 Renovables
 CSB Torre Sur, Piso 22
 El Silencio
 Caracas
 FAX: (02) 483.91.58

Suppléant

Oscar Noguera Lopez
 Director de Investigación Forestal
 SEFORVEN - MARNR
 CSB Torre Sur, Piso 18
 El Silencio
 Caracas

Observateurs

Gonzalo Arellano
 Gerente General
 CVG-PROFORCA
 Edo. Monagas
 Chaguaramas

Diomira Barrios Uzcátequi
 Directora de Planificación y Economía Forestal
 SEFORVEN - MARNR
 CSB Torre Sur, Piso 22
 El Silencio
 Caracas

Yamil Bonduki

Asesor Técnico
 SEFORVEN - MARNR
 CSB Torre Sur, Piso 22
 El Silencio
 Caracas

Elio Gerardo Briceño Puente
 Ingeniero Forestal
 Gerencia de Cuencas e Hidrología
 CVG-EDELCA
 Altavista Sur, Edificio EDELCA
 Ciudad Guayana

América Cabrera
 Jefe del Protocolo
 MARNR
 Caracas

Roger Fairest
 Vicepresidente
 Asociación Venezolana de Plantadores Forestales
 Caracas
 FAX: (054) 39.371

Maria Antonieta Febres
 Director Adjunto a Dirección General de
 Planificación y Ordenación del Ambiente
 MARNR
 CSB Torre Sur Piso 10
 El Silencio
 Caracas 1001

Ada Flores
 Planificador Jefe
 Dirección de Desarrollo Regional
 CORDIPLAN
 Parque Central, Torre Oeste, Piso 24
 Caracas

Hermán Finol
 Profesor, Ing. Forestal
 Universidad de Los Andes
 Urb. Sta. Maria
 Calle Los Jabillos, #1-86
 Merida

José Rafael García
 Asesor del Instituto Nacional de Parques
 3^{er} Av. Los Palos Grandes
 Edif. Cayaurima, Apto. 90
 Caracas 1060

Antonio Gaspard
 Presidente, ASOINBOSQUES (Sector Privado)
 Av. El Mirador con Av. El Empalme
 Edificio Torre 18, piso 14
 Urb. La Campiña
 Caracas

Observateurs

Samuel La Cruz
Ingeniero Forestal
Jefe de División de Estudios Nacionales, DGSPOA
MARNR
CSB Torre Sur, Piso 9
El Silencio
Caracas

Anibal Luna Lugo
Director, IFLA, MARNR
Los Chorros de Milla
Merida
FAX: (074) 40.15.03

Mercedes Mazzei
Segundo Secretario
Dirección de Asuntos Económicos Internacionales
Ministerio del Relaciones Exteriores
Esq. Carmelitas, Torre MRE, Piso 15
Caracas
FAX: (00582) 83.16.62

Jaqueline Mendoza
Planificador II, ODEPRI
MARNR
CSB Torre Sur, Piso 18
El Silencio
Caracas

Sixto Pericchi
Presidente
Compañía Nacional de Reforestación - CONARE
Apartado 1965
Caracas 1010

Armando José Pernía Barboza
Periodista
MARNR
CSB Torre Sur
Caracas

Antonio Rodríguez
Director Manejo Forestal, SEFORVEN
MARNR
CSB Torre Sur, Piso 18
El Silencio
Caracas

Arquímedes Rodríguez
Presidente
CVG - Productos Forestales de Oriente C.A.
(CVG-PROFORCA)
Centro Comercial Caura, Local S9-A, Altavista
Ciudad Guayana

Antonio José Roman Dorantes
Perito Forestal
CVG-EDELCA
Edificio Maxy's, Piso 8
Ciudad Guayana

Maria Delvalle Rondón Rojas
Ingeniero Forestal
Dirección de Conservación de Cuencas
MARNR
Edificio Camejo, Mezzanina Este
El Silencio
Caracas

José Javier Torres Díaz
Ingeniero Forestal, SEFORVEN
MARNR
CSB Torre Sur, Piso 18
El Silencio
Caracas

Nobel José Vera Valdez
Ingeniero Forestal
EDELCA, Autoridad Gran Sabana
Altos de Maxy's, Torre C, Piso 8
Ciudad Guayana

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture

Jorge Caro
Especialista en Analisis y Planificación de la Política Agraria
IICA
Edificio Centro Villasmil, Piso 11, ofic. 1102
Caracas

Junta del Acuerdo de Cartagena

Manuel Villavicencio Rivera
Funcionario de la Junta del Acuerdo de Cartagena - JUNAC
Paseo de la República
3895 Lima
Perú

SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT HOTE

Yamil Bonduki, MARNR-SEFORVEN
 Javier Torres, MARNR-SEFORVEN
 América Cabrera, MARNR
 Genaro Juerra, CVG-EDELCA
 Osvaldo Hurtado, CVG-EDELCA

Hugo Marron, CVG-PROFORCA
 Arquímedes Marcano, CVG-PROFORCA
 Ana Karina Romero, CVG-PROFORCA
 Mizaël Castro, CVG-PROFORCA

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. K. Muthoo
 Directeur, Service des opérations
 Département des forêts
 Rome, Italie

L. Ljungman
 Assistant du Sous-Directeur général
 Département des forêts
 Rome, Italie

H. Willstedt
 Chef, Section Amérique latine et les Caraïbes
 Service des opérations
 Département des forêts
 Rome, Italie

K. Thelen
 Secrétaire de la Commission
 Bureau régional pour l'Amérique latine
 et les Caraïbes
 B.P. 10095
 Santiago, Chile

T. Frisk
 Fonctionnaire régional (forêts)
 Bureau régional pour l'Amérique latine
 et les Caraïbes
 B.P. 10095
 Santiago, Chile

George Campos
 Consultant, FAO
 Paul Harris 424
 Santiago, Chile
 FAX: (562) 22.86.681

José Leyton
 Consultant, PAFT
 Av. Santa Maria 6700
 Santiago, Chile

Eileen Nolan
 Chargée des Réunions
 Département des forêts
 Rome, Italie

Traducteurs: Y. Freypons
 S. Gibbs

Interprètes: M. T. de Landa
 D. Reyna
 A. Boonifae
 F. Lucio-Paredes
 A. Marquez
 J. Rossignol

Secrétaires: Liza Girling
 Liliana Tomagian

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
2	FO:LAFC/91/1	Ordre du jour provisoire
5	FO:LAFC/91/2	Progrès réalisés dans l'exécution du programme d'action forestier tropical dans la région Amérique latine et Caraïbes
6	FO:LAFC/91/3	Instrument international pour la conservation et la mise en valeur des forêts du monde
7	FO:LAFC/91/4	La contribution des petites entreprises forestières au développement forestier et rural
8	FO:LAFC/91/5	Examen des activités de l'exercice biennal 1988-89 et programme de travail et budget pour 1990-91
9	FO:LAFC/91/6	Opérations forestières sur le terrain dans la région
10	FO:LAFC/91/7	Réseaux de coopération technique dans le secteur forestier appuyés par le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
11	FO:LAFC/91/8	Création d'un système d'information forestier pour l'Amérique latine et les Caraïbes
12	FO:LAFC/91/9	Dixième Congrès forestier mondial
	FO:LAFC/91/10	Changement du titre de la Commission des forêts pour l'Amérique latine en "Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes"

Documents d'information

FO:LAFC/91/Inf. 1	Note d'information
FO:LAFC/91/Inf. 2	Calendrier provisoire
FO:LAFC/91/Inf. 3	Liste des documents

Des rapports ont été reçus des pays suivants:

Argentine	Guyana
Bolivie	Honduras
Brésil	Jamaïque
Chili	Pérou
Costa Rica	République Dominicaine
Cuba	Trinité-et-Tobago
France	Venezuela

MEMBRES DE LA COMMISSION

Argentine	Honduras
Barbade	Jamaïque
Belize	Mexique
Bolivie	Nicaragua
Brésil	Panama
Chili	Paraguay
Colombie	Pays-Bas
Costa Rica	Pérou
Cuba	République dominicaine
El Salvador	Royaume-Uni
Equateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Etats-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Uruguay
Guyane	Venezuela
Haiti	

